

Une solution adaptée au logement des jeunes

► Un coup de pouce pour vos jeunes salariés

Une **subvention gratuite** destinée à faciliter l'accès au logement des jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle, en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) au sein d'une entreprise du secteur privé non agricole.

► Les atouts :

- Une prise en charge du loyer dans la limite de 100 € par mois, sur une période de 6 à 18 mois, selon le salaire mensuel perçu (maximum 100% du SMIC).
- Une aide versée au locataire par avance à chaque début de trimestre.
- La demande doit être déposée dans un délai de 3 mois suivant la date de démarrage du cycle de formation.

**Faites profiter de cette aide
TOTALEMENT GRATUITE les jeunes
salariés sous contrat d'apprentissage
ou de professionnalisation.**

**Pour toute demande de souscription,
contactez-nous au : 01 49 21 60 10
en précisant votre code privilège : 20.20**

**OFFRE
LIMITÉE**

